



Vers quel specialisation d'avocat me diriger?

Par **amazonus**, le **05/11/2012 à 18:46**

Bonjour,rnrn Je possède un fond de commerce, qui était en location-gérance, et que je devais vendre après le départ du locataire gérant. rnrn Le probleme que je rencontre, est que mon fond de commerce à subi 2 incendie criminel après le depart forcé de mon locataire gérant pour non paiement des redevances et loyers, (aucune preuve de son inculpation sur ce dossier, ni de personne d'ailleurs enquête en cours mais bientôt classé sans suite je pense). Cela c'est déroulé en l'espace de 15 jours le temps que le locataire gérant parte et que je prepare avec l'acheteur les papiers pour la vente en attendant un rdv chez le notaire. rnrn l'acheteur avait souscrit une assurance pour pouvoir entrer dans les lieux à une date anterieur au sinistres, (de ce fait et ne pensant pas à un probleme de ce genre, je n'ai pas souscrit d'assurance pour le fond de commerce pour ce délai), or l'assurance de l'acheteur refuse de prendre en charge le dossier du fait qu'aucun document n'ai été signé par un notaire ou avocat ou etc..rnrn A ce jour le sinistre date de plus de six mois (avril 2012), et je viens seulement d'apprendre le refus de l'assurance de l'acheteur, de ce fait l'assurance de la propriétaire des murs pourrai se retourner contre moi et me reclamer la somme de 280000 euros.rnrn L'acheteur pourrai et devrait d'après ce que j'ai ""entendu dire"", poursuivre son assurance en justice, mais non seulement il est démotivé, mais en plus cela prendrai plusieurs années pour obtenir gains de cause, et peut être même quelques unes de plus pour être indemnisé.(pour être franc je pense que l'acheteur ne souhaite plus acheter, nous avons signé des promesse de ventes sous seing privé avant les incendies, mais comme son assurance refuse de les prendre en compte...)rnrnVoilà c'est un très court résumé, mais la je dois contacter un avocat pour constituer une defense pour m'en sortir le mieux possible, du moins j'espere.rnrnje cherche donc vers quel branche exacte je dois me tourner, je ne souhaite pas me diriger vers un avocat qui au vue du dossier me réorientera vers un autre etc..rnrnmerci a tous d'avance pour vos réponse.rnrnAlexandre

Par **amazonus**, le **06/11/2012** à **21:59**

Re bonjour, rnpersonne ne peut m'aider à m'orienter?rnrnmerci pour votre aide
svp.rnrnalexandre